

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>90554</b>	De <b>Mme Martine Martinel</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >collèges	<b>Analyse</b> > langues étrangères. italien. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>27/10/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes liés à l'apprentissage de l'italien au collège. Alors que la réforme des collèges s'apprête à rendre obligatoire l'apprentissage d'une seconde langue dès la classe de 5ème, de nombreux enseignants d'italien constatent une baisse de dotation horaire dans leur discipline et s'inquiètent du devenir des classes bi-langues. Les membres du bureau de l'AEIAT - association qui représente les professeurs d'italien de l'académie de Toulouse, expriment vivement leurs inquiétudes à ce sujet. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures et les moyens mis en œuvre par le Gouvernement afin de veiller à préserver une continuité dans la diversification de l'offre des langues vivantes, en particulier dans l'académie de Toulouse.